

COMPTE-RENDU SOMMAIRE

Réunion du CONSEIL MUNICIPAL du 04 avril 2022

Date de la convocation : 29/03/2022

Membres présents : Anaïs ABRAMATIC, Pascal BANDI-MARCHAND, Daniel BOEGLI, Magali FERCIOT, Jean FRIED, Jacqueline GIGON, Jean Michel GROSCLAUDE, Corinne MOUGEY, Gino PELLEGRINI, Jean- Louis REBICHON, Priscille ROY, Maud WANHAM-PECHEUX.

Excusés : Laetitia JOLY (procuration à Jacqueline GIGON), Mourad ASSAL (procuration à Corinne MOUGEY)

En présence de Marilyn N'BOUELA, secrétaire de mairie

Ordre du jour

- 1) Approbation compte-rendu conseil du 07 mars 2022
- 2) Budget Communal :
 - Compte Administratif
 - Comptes de Gestion
 - Affectation du résultat
 - Vote des taux Taxes foncières Bâti, Taxes Foncières Non Bâti
 - Subventions aux associations
 - Vote du Budget Primitif
- 3) Questions diverses
- 4) Informations diverses

1– Approbation compte rendu Conseil Municipal du 07/03/2022.

RAS – approbation unanime.

2– Budget communal

COMPTE ADMINISTRATIF 2021

Monsieur le Maire rappelle :

En l'application de l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales : "Dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal élit son président. Dans ce cas, le maire peut, assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote."

Il a donc lieu d'élire un Président. Mr REBICHON Jean-Louis, 1^{er} adjoint est élu Président.

Monsieur le Maire présente à l'assemblée délibérante le Compte administratif de l'exercice 2021 dont les résultats sont les suivants :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Dépenses	369 847.58	115 225.68
Recettes	490 145.91	42 237.99
Excédent de clôture	120 298.33	-72 987.69

Sous la présidence de M. REBICHON, le Maire s'étant retiré au moment du vote, il est procédé au vote du Compte administratif 2021.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le Compte administratif 2021.

COMPTE DE GESTION 2021

Monsieur le Maire présente le compte de gestion de la commune.

Le Conseil Municipal constate la concordance des écritures entre le compte de gestion du percepteur (commune + CCAS) et le compte administratif de la commune.

Le Conseil Municipal délibère et approuve à l'unanimité le compte de gestion 2021 de la commune.

AFFECTATION DU RESULTAT

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	
Résultat de fonctionnement	
<u>A Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	120 298.33 €
<u>B Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	175 378.34 €
C Résultat à affecter = A+B (hors restes à réaliser) (Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	295 676.67 €
<u>D Solde d'exécution d'investissement</u>	-64 876.63 €
<u>E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)</u>	-11 620.00 €
Besoin de financement F	=D+E -76 496.63 €
AFFECTATION = C	=G+H 295 676.67 €
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement G = au minimum, couverture du besoin de financement F	76 496.63 €
2) H Report en fonctionnement R 002 (2)	219 180.04 €
DEFICIT REPORTE D 002 (5)	0.00 €

Le Conseil Municipal délibère et approuve à l'unanimité l'affectation du résultat

Vote des taux : Taxes Foncières Bâti, Taxes Foncières Non Bâti

Rappel année précédente :

Taxe foncière bâti : 35.87 %

Taxe foncière non bâti : 26.87 %

Le Conseil Municipal délibère et fixe à l'unanimité les taux des taxes fiscales pour l'année 2022, comme suit :

Taxe foncière bâti : 35.87 %

Taxe foncière non bâti : 26.87 %

Subventions aux associations

Le conseil municipal délibère et vote à l'unanimité, les montants des subventions suivantes

FC Allenjoie	320.00 €
Club les 3 Sirènes	200.00 €
L'école Buissonnière	200.00 €
Culturécomédie	120.00 €
Club canin	120.00 €
Soldats de France (ex Anciens Combattants)	120.00 €
Récré à Sons	120.00 €
ACCA	60.00 €
Souvenir Français	45.00 €
Vergers Vivants	30.00 €
Amicale Don du Sang (secteur Fesches et environs)	50.00 €
Comité des fêtes	2 000.00 €
TOTAL	3 385.00 €

Vote du budget primitif

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 14 voix POUR :

APPROUVE le budget primitif 2021 équilibré en recettes et en dépenses et arrêté comme suit:

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DEPENSES	853 350.04 €	565 014.19 €
RECETTES	853 350.04 €	565 014.19 €

3 – Questions diverses - Tour de table et infos diverses

Opération brioches du 04/04/2022 au 10/04/2022

Elections présidentielles : scrutin du 10 et 24/04/2022

Chasse aux œufs organisée par la municipalité le 16/04/2022

Commémoration et inauguration de la plaque militaire : 8/05/22

Vide-greniers du foot : 8/05/22

Fête de l'école : 11/06/22

Elections législatives : scrutin du 12 et 19/06/2022

Fête de la musique : le 21 ou 25/06/2022

Théâtre d'un jour : date à définir

Lueur des contes : date à définir

Fin de la séance à 20h45